

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 juin 2019

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-----|--|---------|
| 5. | GRDF : POSE D'ANTENNES RELAIS | Page 2 |
| 1. | APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 3 MAI 2019 | Page 5 |
| 2. | EXTENSION MAISON DE L'ENFANCE : DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES | Page 5 |
| 3. | ADC : GROUPEMENT DE COMMANDE FOURNITURE ÉLECTRICITÉ | Page 7 |
| 4. | SIEML : REMPLACEMENT DES LAMPES DU STADE | Page 7 |
| 6. | ENTRETIEN VOIRIE 2019 : RÉSULTAT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES | Page 7 |
| 7. | PERSONNEL : CONVENTION DE FORMATION AFODIL | Page 7 |
| 8. | PERSONNEL : CRÉATION DE POSTES DE SAISONNIERS | Page 8 |
| 9. | PERSONNEL : CRÉATION DE DEUX POSTES POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ | Page 8 |
| 10. | PERSONNEL : EFFECTIFS AU 01/07/2019 | Page 8 |
| 11. | COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS | Page 9 |
| 12. | CALENDRIER | Page 10 |

PROCES - VERBAL DE SEANCE

L'an Deux mille dix neuf, le 6 juin, le Conseil municipal de la Commune de ST-LÉGER- SOUS-CHOLET dûment convoqué le 28 mai 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul OLIVARES, Maire de la Commune.

Membres présents : Jean-Paul OLIVARES, Jean-Pierre JOSELON, Jean-Robert TIGNON, Claire BIMIER, Dominique COUSIN, Rachel SCELO, Magalie TIGNON, Laurence TISSEROND, Céline FROGER, Michel LENORMAND, Pascal DANIEAU, Bruno GUEDON, Christian USUREAU, Isabelle ROMBI, Marie-Françoise CEUS, Chantal RIPOCHE.

Membres excusés : Patricia BUTAULT (pouvoir à Michel LENORMAND), Jean-Luc HAMARD (pouvoir à Christian USUREAU), Olivier BACLE (pouvoir à Jean-Pierre JOSELON).

Membre absent : Jean-Louis CILLON

Secrétaire de séance : Claire BIMIER

~~~~~

## 5 –GRDF : POSE D'ANTENNES RELAIS

GRDF s'est engagé depuis plusieurs années dans le déploiement des « compteurs communicants » pour ses 11 millions de clients. Il pourra ainsi facturer sur index réels et non plus sur estimations car chaque compteur enverra deux fois par jour la consommation réelle. Un historique sera mis à disposition du client.

L'envoi des informations se fait par un module radio installé sur chaque compteur. Des antennes de réception et des concentrateurs doivent être installés sur des points hauts.

Saint-Léger-sous-Cholet avait donné son accord de principe en 2014 pour étudier des sites possibles.

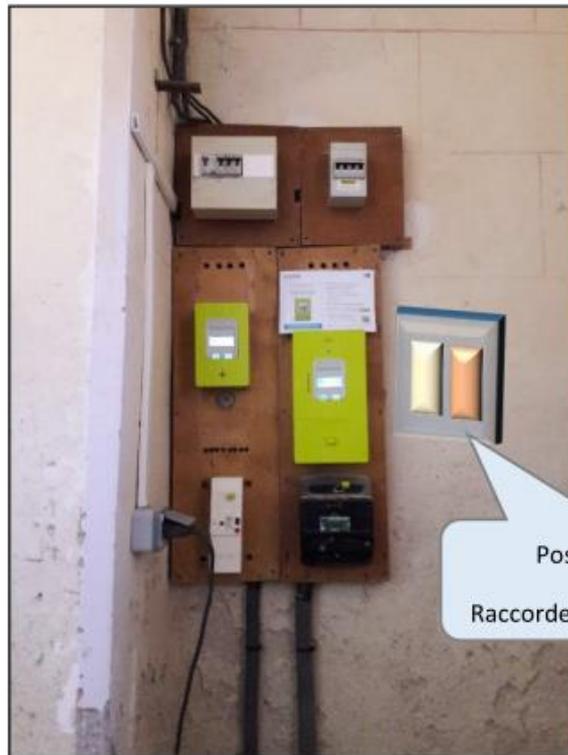
Les pylônes d'éclairage du stade ont été écartés pour des raisons techniques (inaccessibles l'hiver...) pour ne garder que le clocher de l'église.

Contrairement à ce qui avait été indiqué en 2014, les 3 antennes seraient installées à l'extérieur, au niveau des abat-sons. Le reste du système sera à l'intérieur du bâtiment. L'installateur pourra peindre l'équerre-support et les câbles couleur pierre.

La paroisse ne s'oppose pas à cette installation. GRDF leur propose, comme à la commune, 50 € d'indemnité par an, ce qui semble vraiment très peu.

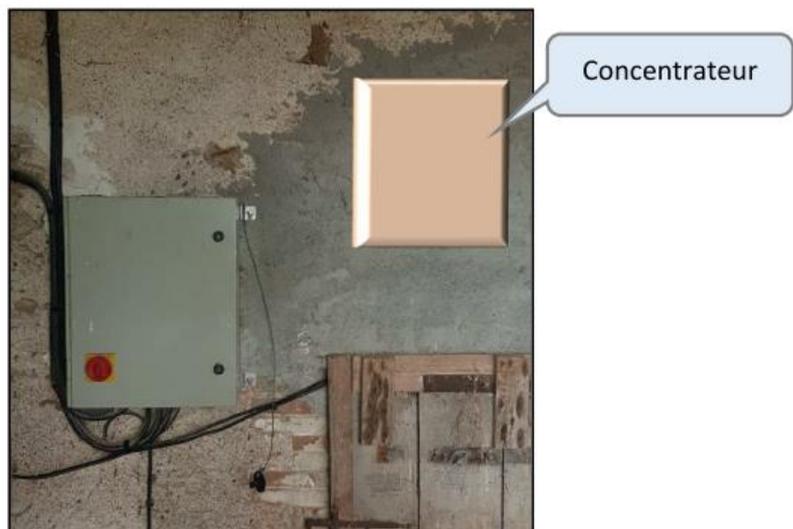
Monsieur PETIT, représentant de GRDF, indique qu'il s'agit d'un service public au service de toute la population, et que la situation n'est pas comparable avec la téléphonie mobile par exemple qui opère dans le champ concurrentiel.

## Vue raccord électrique

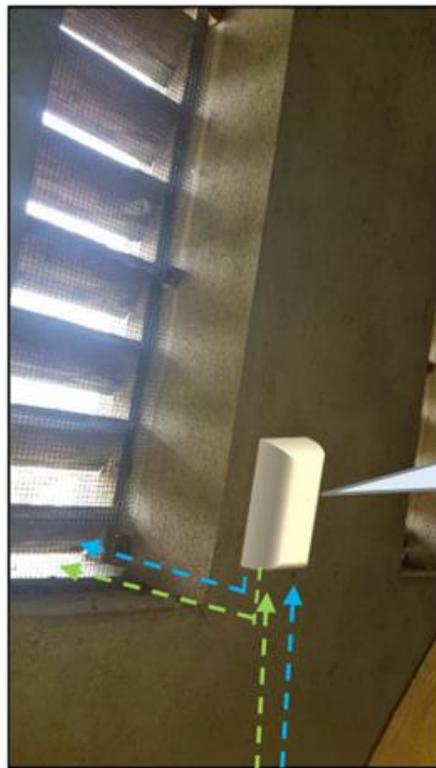


Raccordement électrique au niveau du TD existant, au RDC sous le porche d'entrée.  
Pose d'un DJ 16A 30mA identifié GRDF dans un boîtier support séparé du tableau présent.

## Vue coffret



Positionnement du concentrateur sur le mur à droite du coffret existant.



Modem LAN  
installé en  
intérieur

Sortie de RJ45/M12 par les abat-sons. Raccordement aux modems LAN installés à l'intérieur sur le mur ou sur les poutres (façade avant). Passage par les abat-sons.

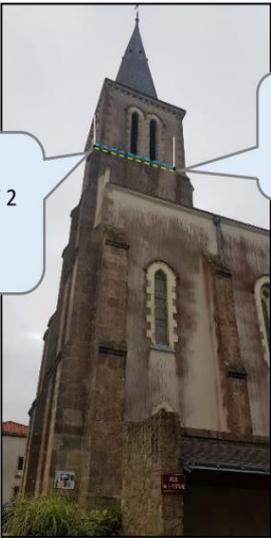
Les antennes sont en réalité couleur inox.

Antenne  
amphéno  
GRDF 1  
HBA 12.00m



Raccordement antennes amphénoles 1  
Elévation sud est

Antenne  
amphéno  
GRDF 2  
HBA 12.00m  
Déport GPS



Antenne  
amphéno  
GRDF 3  
HBA 12.00m

Raccordement antennes amphénoles 2 et 3.  
Elévation nord ouest  
Déport GPS

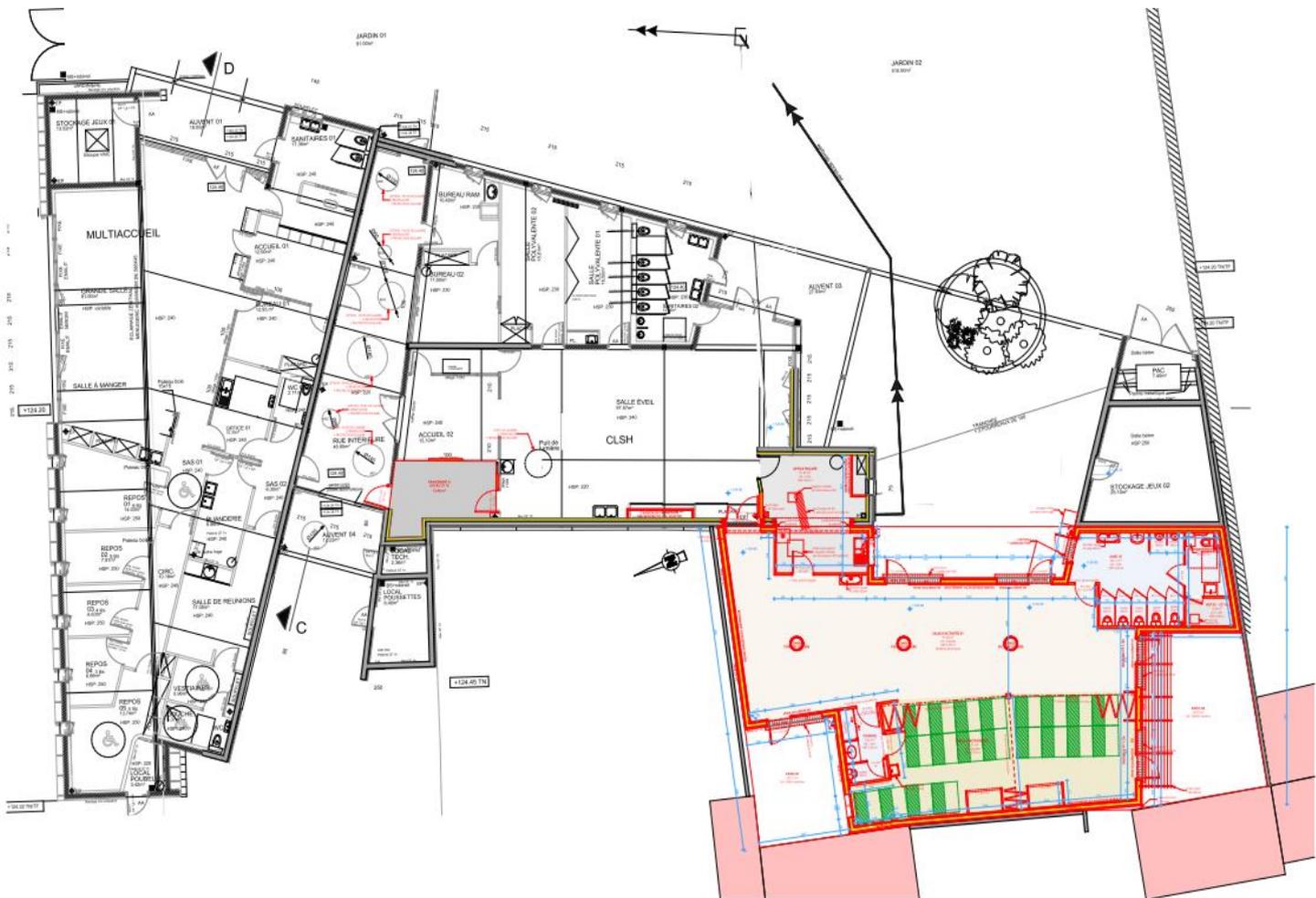
A la majorité absolue (13 pour et 6 abstentions), le conseil municipal accepte l'installation des antennes aux conditions de GRDF.

# 1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 3 MAI 2019

APPROUVÉ à l'unanimité.

# 2- EXTENSION MAISON DE L'ENFANCE : DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Avant-projet définitif validé le 3 mai 2019

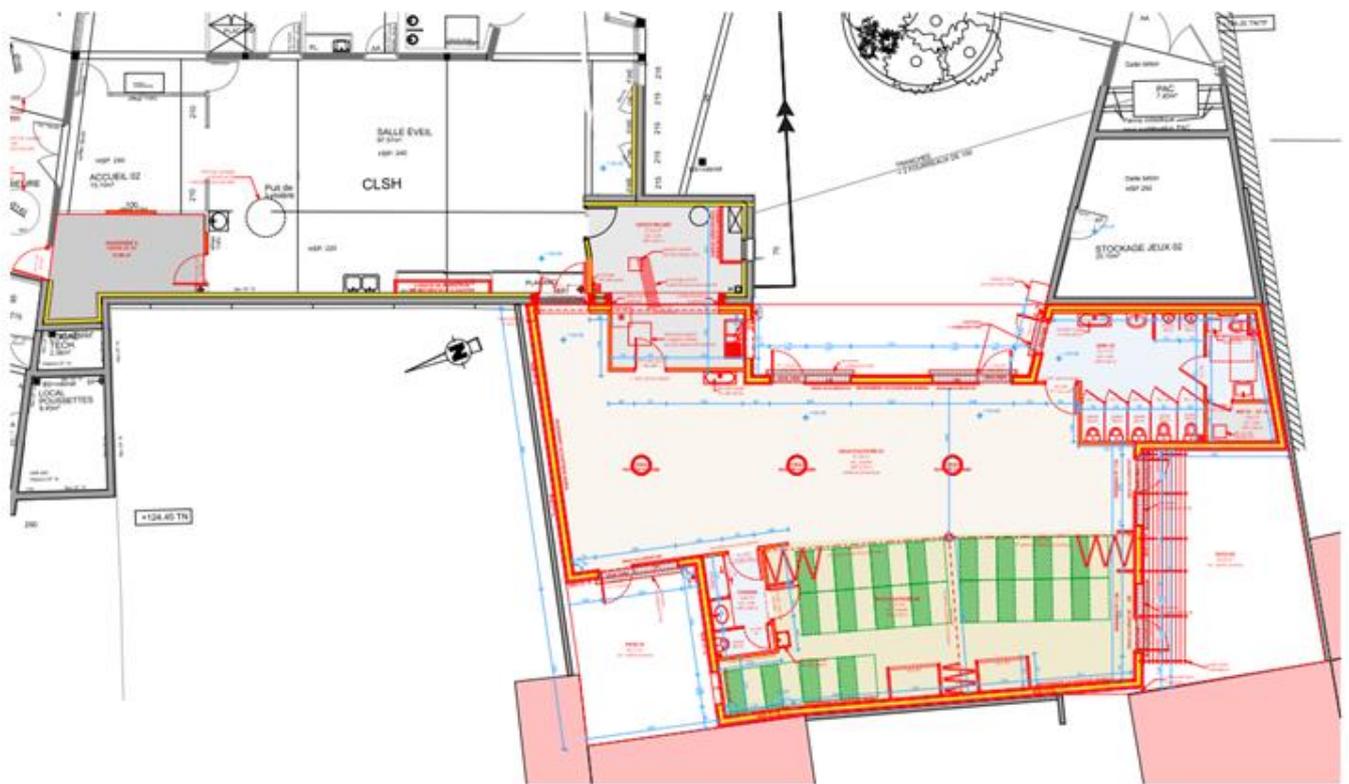


Commune de St Léger sous Cholet  
EXTENSION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

PLAN PROJET GLOBAL  
éch 1:150

INso  
agence d'architecture  
AIF N° 1732  
le 29/03/2019  
APD 01  
07/011

Le présent document est le projet architectural de la commune de St Léger sous Cholet. Il est soumis à la consultation des entreprises. Toute utilisation ou réimpression sans autorisation préalable est formellement interdite.



Suite à la présentation de l'avant-projet définitif au conseil du mois dernier, le cabinet d'architecture a estimé le coût des travaux : ils se chiffrent à 390 500 € HT. S'ajoutent les honoraires de l'architecte et de ses sous-traitants (nouvelles estimations à 39 948,15 € HT), les missions et études annexes (contrôles techniques, SPS, OPC, étude de sols, constats d'huissiers... : 12 239,96 € HT) et l'achat du terrain (21 420 € HT). Le total de l'opération serait de 464 108,11 € HT soit 556 929,73 € TTC. Le coût des équipements intérieurs et des travaux d'isolation sur l'existant sera à ajouter.

L'architecte prépare également le permis de construire et le dossier de consultation des entreprises. Celui-ci serait prêt à être lancé fin juillet, mais il apparaît opportun d'attendre le retour des congés des entreprises fin août pour avoir un meilleur taux de réponse.

Le choix des entreprises serait réalisé en octobre ou novembre, pour un début des travaux 1er trimestre 2020. Selon l'architecte, un tel planning permettrait encore une livraison du bâtiment début du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les nouvelles estimations et le lancement des consultations et donne délégation à monsieur le maire pour choisir les entreprises retenues, en fonction de l'analyse de l'architecte et de la commission d'appel d'offres.

### **3 - AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS : GROUPEMENT DE COMMANDE FOURNITURE ÉLECTRICITÉ**

L'Agglomération du Choletais et ses satellites constituent un groupement de commande pour la fourniture d'électricité. Ils proposent aux communes qui le souhaitent de s'y associer. Il s'agirait d'un contrat pour la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023. Néanmoins, Saint-Léger-sous-Cholet étant engagé avec le SIEML jusqu'au 31 décembre 2020, il est possible de rejoindre le groupement AdC en cours de période.

La commune a déjà décidé de rejoindre l'AdC au 1er janvier prochain pour la fourniture de gaz.

Dans un souci de cohérence et de proximité, et à l'unanimité, le conseil décide de rejoindre le groupement AdC pour l'électricité, à partir du 1er janvier 2021.

### **4 - SIEML : REMPLACEMENT DES LAMPES DU STADE**

Afin d'éviter des pannes notamment en période hivernale où les terrains sont impraticables par les nacelles, la commune remplace préventivement plusieurs lampes des projecteurs des terrains de foot tous les 2 ans.

En 2019, 6 seraient changées, pour une part communale de 1 437,98 €.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ce remplacement.

### **6 - ENTRETIEN VOIRIE 2019 : RESULTAT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES**

Après la diffusion aux entreprises de travaux publics du programme entretien voirie 2019 de la commission cadre de vie, la commission d'appel d'offres a sélectionné Cholet TP pour un montant de 19 762,80 € TTC.

La tranche ferme et l'option 1 ont été retenues : trottoirs chemin des Rues et rue des Acacias (côté pair, du n°2 jusqu'à l'impasse des Acacias), ainsi que des travaux de voirie impasse des Lilas, rue des Capucines, passage devant le restaurant scolaire.

Une ou deux journées d'intervention de Réparoute à 3 840 € par jour sera également commandée.

A l'unanimité, le conseil valide les choix de la commission cadre de vie et de la CAO.

### **7- PERSONNEL : CONVENTION DE FORMATION AVEC AFODIL**

Après l'embauche d'une personne au restaurant scolaire, il s'avère utile qu'elle suive des cours de perfectionnement en français, afin d'améliorer la communication avec ses collègues et les enfants. L'association AFODIL propose cette formation par cours collectif, jusqu'à la fin de l'année, soit 60 h environ pour un coût de 15 € l'heure, soit un total de 900 €.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le principe de cette formation et donne délégation à monsieur le maire pour signer la convention.

## **8 - PERSONNEL : CRÉATION DE POSTES DE SAISONNIERS**

Tous les ans, 2 postes de saisonniers sont ouverts aux services techniques pour pallier les absences des titulaires pendant leurs congés annuels.

Cette année, ils sont répartis entre 8 jeunes, par période de 2 semaines, du 1<sup>er</sup> juillet au 23 août.

A l'unanimité, le conseil municipal crée 2 postes saisonniers.

## **9 - PERSONNEL : CRÉATION DE DEUX POSTES POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

### 9-1 : Embauche d'un maçon du 17 au 28 juin 2019 :

Le conseil avait décidé l'achat d'un cabanon de jardin pour l'école publique, afin d'y ranger le matériel pédagogique actuellement stocké dans la future 10<sup>ème</sup> classe. Après étude auprès de différents fournisseurs, il s'avère moins coûteux et plus solide de faire construire par les services techniques un cabanon en parpaings. Un maçon ayant déjà travaillé pour la commune pourrait être embauché à cet effet du 17 au 28 juin prochain.

A l'unanimité, le conseil municipal crée ce CDD de 2 semaines.

### 9-2 : Embauche en CDD d'un agent aux services techniques :

Les services techniques étant toujours en sous-effectif depuis le non-remplacement d'un titulaire (manque de candidat expérimenté), la commune doit recruter une personne en CDD en juillet et août pour les espaces verts.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer ce CDD de 2 mois.

## **10 - PERSONNEL : EFFECTIFS AU 01/07/2019**

Suite aux différents mouvements de personnel, l'effectif communal s'établira comme suit au 1<sup>er</sup> juillet prochain :

- 25 titulaires ou stagiaires, dont 8 à temps complet
- 10 contractuels dont 4 à temps complet
- 1 apprenti

## **11 – COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS**

### Cadre de vie :

- ➔ Illumination : le rond-point de Modéma et la rue de Bretagne seront rénovés cette année.
- ➔ Restaurant scolaire : un prestataire extérieur va chiffrer les futurs travaux de restructuration (blocs sanitaires).
- ➔ Église : des travaux sont envisagés dans le chœur par la paroisse. Des précisions sont demandées par la commune.
- ➔ Parc de la mairie : la passerelle étant fragilisée, les poids lourds ne peuvent plus l'emprunter.
- ➔ Éclairage public : rue des Acacias et rue du Moulin : les lampes sont changées. D'autres travaux sont programmés en septembre.
- ➔ Buvette du foot : le permis de construire est déposé.

### Vie sociale :

- ➔ Réunion extra-municipale du restaurant scolaire le 25/06, 20h30.
- ➔ Conseil de l'école publique le 14/06.
- ➔ Gestion du restaurant scolaire : pointage des enfants par tablette à partir de septembre. Un portail va être mis à disposition des familles pour qu'elles puissent gérer elles-mêmes les inscriptions de leurs enfants.
- ➔ Réunion du centre socio-culturel Ocsigène le 19/06.

### Vie associative / communication :

- ➔ Réunion des plannings avec les associations le 16/05 pour se répartir les salles communales.
- ➔ Saint-Léger en fête le 15 juin.
- ➔ Accueil des nouveaux Saint-Légeois et des nouveau-nés le 15 juin à 11h00, à la mairie.
- ➔ CME : Forum handicap le 11 mai : belle fréquentation, intervenants de qualité.  
Prochain CME vendredi 21/06.  
Fête des CM le 02/07 à la salle de la Prairie.  
Projet de boîte à livres et de jumelage avec Boissy-Saint-Léger  
Samedi 28/09 : journée ramassage des déchets  
05/10 : visite de la gendarmerie  
31/10 : visite de l'Assemblée Nationale

## 12 – CALENDRIER

| JUN             |    |                                                   |             |
|-----------------|----|---------------------------------------------------|-------------|
| <b>Samedi</b>   | 15 | Accueil des nouveaux arrivants et des nouveau-nés | 11h00       |
|                 |    | St-Léger en fête                                  | parc mairie |
| <b>Lundi</b>    | 17 | Conseil AdC                                       | 18h30       |
|                 |    | Commission Vie Sociale                            | 20h00       |
| <b>Mardi</b>    | 18 | Commission Vie Associative et Communication       | 20h30       |
| <b>Vendredi</b> | 21 | Conseil municipal d'enfants                       | 17h30       |

| JUILLET         |    |                                             |       |
|-----------------|----|---------------------------------------------|-------|
| <b>Lundi</b>    | 1  | Bureau AdC                                  | 18h00 |
|                 |    | Commission Cadre de Vie                     | 20h30 |
| <b>Mardi</b>    | 2  | Intercommunalité                            | 19h45 |
| <b>Jeudi</b>    | 4  | Inauguration du nouveau nom de l'école      | 17h30 |
|                 |    | Commission Vie Associative et Communication | 20h30 |
| <b>Vendredi</b> | 5  | Conseil municipal                           | 18h30 |
| <b>Lundi</b>    | 15 | Conseil AdC                                 | 18h30 |